

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/429
5 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 59 de l'ordre du jour provisoire^x

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Lettre datée du 26 août 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration
publiée par le Département d'Etat des Etats-Unis le 20 août 1980.

"Nous déplorons le fait que l'Union soviétique ait repris, pour la
première fois depuis 1973, le brouillage des émissions de la Voix de
l'Amérique en Union soviétique ainsi que d'autres émissions de stations de
radio occidentales. Cet acte est en violation flagrante des dispositions
de l'Acte final d'Helsinki concernant la diffusion de l'information.

Nous ne connaissons pas les raisons qui ont poussé l'Union soviétique
à faire ce malencontreux pas en arrière ni si cette initiative sera temporaire
ou de longue durée. La politique de radiodiffusion de la Voix de l'Amérique
n'a pas changé sensiblement au cours des sept dernières années et on ne peut que
présumer que les autorités soviétiques ont commencé récemment à s'inquiéter
de l'écart considérable entre les nouvelles sévèrement censurées communiquées
au peuple soviétique par les organes d'information soviétiques et les infor-
mations qui lui parvenaient par la Voix de l'Amérique."

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration
ci-dessus comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 59
de l'ordre du jour provisoire.

(Signé) Donald F. McHENRY

^x A/35/150.